



RÉPONSE AU POSTULAT

Auteurs	Guido Walker, CVPO, et Alex Schwestermann, CSPO
Objet	Les analyses génétiques effectuées hors canton retardent la chasse au loup
Date	10.11.2015
Numéro	5.0191 <i>(en collaboration avec le DSSC)</i>

Les analyses ADN des excréments de loups sont effectuées dans des laboratoires spécialisés dans ce domaine. Dans la mesure où de telles analyses exigent des connaissances et des données très spécifiques, il n'existe qu'un petit nombre de laboratoires en Europe disposant du savoir-faire (lié par exemple à des bases de données ADN), des techniques d'analyse ainsi que des ressources nécessaires. Entre la Suisse, l'Italie, l'Allemagne et la France, il n'existe que trois instituts qui effectuent de telles analyses. Le laboratoire de biologie de la conservation de l'université de Lausanne est le seul laboratoire en Suisse à le faire. Le laboratoire cantonal valaisan du service de la consommation et des affaires vétérinaires est spécialisé dans le domaine des denrées alimentaires. Il collabore avec l'ensemble des autres laboratoires cantonaux de Suisse romande dans le cadre d'un accord intercantonal. Aucun de ces laboratoires n'effectue de telles analyses ADN.

La création des conditions techniques (base de données) ainsi que la mise à disposition des ressources nécessaires impliqueraient une charge financière disproportionnée pour le canton. Le prélèvement et l'analyse d'ADN en cas d'attaques de loups est un processus très complexe. Cette complexité consiste notamment à déterminer à partir d'une quantité d'ADN extrêmement petite et dans le cadre d'une procédure d'analyse laborieuse et coûteuse s'il s'agit effectivement d'ADN de loup. Cela explique le fait que ces analyses durent aussi longtemps. La création d'un laboratoire idoine en Valais ne permettrait pas de réduire cette durée de manière substantielle. À cela s'ajoute que l'accès aux différentes bases de données privées existantes permettant une comparaison d'ADN n'est pas sécurisé.

Les coûts de ces analyses ADN sont actuellement exclusivement pris en charge par la Confédération. Le canton et les chasseurs n'ont à assumer aucun coût direct. Les coûts indirects sont, quant à eux, en règle générale remboursés au canton par la Confédération en fin d'année. Les échantillons transmis pour analyse proviennent en grande partie d'animaux de rente et d'animaux sauvages que le garde-chasse doit de toute façon analyser. Les informations concernant l'ADN des loups permettent de tirer des conclusions relatives à leurs déplacements et à leurs lieux de séjour. Ces informations aident avant tout les éleveurs à protéger leurs bêtes et à demander le soutien correspondant.

Les postulants partent du principe que des analyses internes au canton seraient plus efficaces et rapides dans la perspective de la chasse au loup. Un tel point de vue n'est toutefois pas justifié et il n'existe aucun élément indiquant sur quoi il se base.

Ni le Plan Loup Suisse actuellement en vigueur et modifié par l'office fédéral de l'environnement le 19 janvier 2016, ni les prescriptions légales et réglementaires qui s'appliquent, n'exigent que des analyses ADN soient disponibles comme condition préalable à l'octroi d'une autorisation de tir. Pour ce faire, l'évaluation de la situation de la part des autorités spécialisées compétentes suffit. Ce qui est ainsi déterminant dans un tel contexte, c'est bien plutôt le nombre de bêtes ayant subi une attaque, l'examen des dégâts par le garde-chasse ainsi que la situation en matière de protection des troupeaux dans la région incriminée.

Les résultats des analyses n'ont par conséquent aucune influence sur le facteur temps dans le cadre de l'octroi d'une autorisation de tir.

Conséquences au niveau de l'administration: Traitement aussi bien technique qu'administratif d'environ 150 échantillons par an

Conséquences au niveau des finances: Il s'agirait ici de mettre en place un nouveau domaine d'analyse. Des investissements de l'ordre de 300'000 francs pour du matériel et l'engagement d'un spécialiste (biochimiste) dans ce domaine seraient indispensables

Conséquences équivalences plein temps (EPT): Au moins une équivalence plein temps

Conséquences au niveau de la RPT: aucune

Il est proposé de rejeter le postulat.

Sion, le 18.04.2016